

ÉLECTRICITE DE STRASBOURG

S.A. AU CAPITAL DE 71 693 860 €

Siège social : 26, boulevard du Président Wilson

67000 STRASBOURG

R.C.S. 558 501 912 STRASBOURG

Résultat des votes de l'assemblée générale ordinaire du 18/05/2022

Informations générales

Nombre d'actionnaires ayant voté par correspondance (A)	42
Nombre d'actions détenues par A	60 072
Nombre de droits de vote détenus par A	101 850
Nombre d'actionnaires présents ou représentés en salle (B)	28
Nombre d'actions détenues par B	6 571 485
Nombre de droits de vote détenus par B	13 080 642
Nombre d'actionnaires ayant donné pouvoir au Président (C)	241
Nombre d'actions détenues par C	49 926
Nombre de droits de vote détenus par C	96 996
Nombre total d'actions prises en compte pour le quorum	6 631 557
Quorum en %	92,50 %

RESOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, approuve dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes sociaux dudit exercice et le bilan au 31 décembre 2021.

Ce bilan fait ressortir un bénéfice de 66 687 416,85 €.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	101 754	42	54
Votes de la salle (B+C)	13 080 642	0	0
Total	13 182 396	42	54
Total en %	99,9933 %	0,0003 %	0,0004 %

Cette résolution est adoptée

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de 66 687 416,85 € telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration, à savoir, compte tenu d'un report à nouveau antérieur de 5 168 354,00 € :

TOTAL À RÉPARTIR	71 855 770,85 €
dotation à la réserve légale (limitée à 10 % du capital social)	0,00 €
distribution d'un dividende de 5,80 € par action (7 169 386 actions)	41 582 438,80 €
distribution au titre du bénéfice de l'exercice	41 582 438,80 €
affectation sur la réserve facultative	25 104 978,05 €
report à nouveau	5 168 354,00 €

Le dividende versé s'élevait à 4,70 € au titre de l'exercice 2020, 5,40 € au titre de l'exercice 2019 et 5,00 € au titre de l'exercice 2018.

Il sera versé à partir du 1er juin 2022.

Prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL art. 117 quater du CGI)

Conformément aux nouvelles dispositions fiscales en vigueur suite à la publication au journal officiel le 31.12.2017 de la loi de finances pour 2018, ce dividende fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% composé de :

- 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu ;
- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux (CSG, CRDS,...).

Dispenses conditionnelles (art. 242 quater du CGI)

Les actionnaires, sous réserve que leur foyer fiscal ait un revenu fiscal de référence (revenus de l'avant-dernière année précédant le versement) inférieur à 50 000 € (personne seule) ou 75 000 € (couple mariés ou pacsés) peuvent demander à être dispensés de la retenue de 12,8 %.

La dispense n'est pas automatique et doit être demandée par le bénéficiaire, sous la forme d'une attestation sur l'honneur, auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu (art. 200 A.2. nouveau du CGI)

L'actionnaire, s'il y a intérêt, notamment en fonction de sa tranche marginale d'imposition, et sous réserve que cette option annuelle, expresse et irrévocable, soit exercée pour l'ensemble des revenus et plus-values soumis au P.F.U. lors de sa déclaration de revenus, peut opter pour l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette option a pour conséquences :

- Application d'un abattement, non plafonné, de 40 % sur les dividendes bruts (article 158 3 2° du CGI) ;
- CSG (contribution sociale généralisée) déductible de 6,8 % (sur un total de prélèvements sociaux de 17,2 %).

Nous vous informons également d'un montant de 16 727 € de charges non déductibles, soit un impôt correspondant de 4 752 €, fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI (article 223 quater du CGI).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	101 528	42	280
Votes de la salle (B+C)	13 080 642	0	0
Total	13 182 170	42	280
Total en %	99,9976 %	0,0003 %	0,0021 %

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes et entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ainsi que les opérations qui y sont relatées.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	101 754	42	54
Votes de la salle (B+C)	13 080 642	0	0
Total	13 182 396	42	54
Total en %	99,9993 %	0,0003 %	0,0004 %

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes au cours de l'exercice 2021, approuve, dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes consolidés dudit exercice et le bilan consolidé au 31 décembre 2021.

Ce bilan se solde par un résultat net consolidé (part du groupe) de 58 888 135,65 €.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	101 568	228	54
Votes de la salle (B+C)	13 080 642	0	0
Total	13 182 210	228	54
Total en %	99,9979 %	0,0017 %	0,0004 %

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la cooptation décidée par le Conseil d'administration du 11 février 2022, de M. Laurent REBER, né le 14/09/1967 à 41000 BLOIS, domicilié 11 rue de la Tuilerie à 92150 SURESNES, en remplacement de M. Jean-Philippe LAURENT, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	2 110	99 686	54
Votes de la salle (B+C)	13 069 734	10 908	0
Total	13 071 844	110 594	54
Total en %	99,1606 %	0,8389 %	0,0004 %

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce qui y sont présentées (section 6).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	101 538	258	54
Votes de la salle (B+C)	13 080 642	0	0
Total	13 182 180	258	54
Total en %	99,9976 %	0,0020 %	0,0004 %

Cette résolution est adoptée

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Marc KUGLER, qui y sont présentés (section 6.1.2.1.).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	54 131	47 279	440
Votes de la salle (B+C)	13 080 642	0	0
Total	13 134 773	47 279	440

Total en %	99,6380 %	0,3586 %	0,0033 %
------------	-----------	----------	----------

Cette résolution est adoptée

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Madame Béatrice PANDELIS, qui y sont présentés (section 6.1.2.1.).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	54 173	47 237	440
Votes de la salle (B+C)	13 080 642	0	0
Total	13 134 815	47 237	440
Total en %	99,6383 %	0,3583 %	0,0033 %

Cette résolution est adoptée

NEUVIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération du Directeur général telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	100 730	626	494
Votes de la salle (B+C)	13 080 642	0	0
Total	13 181 372	626	494
Total en %	99,9915 %	0,0047 %	0,0037 %

Cette résolution est adoptée

DIXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de la Directrice générale déléguée telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	100 772	584	494
Votes de la salle (B+C)	13 080 642	0	0
Total	13 181 414	584	494
Total en %	99,9918 %	0,0044 %	0,0037 %

Cette résolution est adoptée

ONZIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des Administrateurs telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	101 184	172	494
Votes de la salle (B+C)	13 080 642	0	0
Total	13 181 826	172	494
Total en %	99,9949 %	0,0013 %	0,0037 %

Cette résolution est adoptée

DOUZIEME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour faire tous dépôts, publications et déclarations prévus par la loi.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	101 568	42	240
Votes de la salle (B+C)	13 080 642	0	0
Total	13 182 210	42	240
Total en %	99,9979 %	0,0003 %	0,0018 %

Cette résolution est adoptée
